

La procédure brevet

1. Dépôt de la demande :

Normalement la demande de brevet est réalisée au niveau national. En France cette demande est effectuée à l'INPI (Institut National de la Protection Industrielle). Toutefois, certaines exceptions existent. Ainsi des sociétés américaines déposent directement par procédure « Patent Convention Treaty » (extension international de la demande de brevet).

Il y a lieu de bien connaître tous ces cas particuliers afin que la recherche soit la plus exhaustive possible. Effectivement le brevet manquant lors d'une recherche peut être celui d'un concurrent.

2. Extension de la demande nationale à l'étranger :

La demande de brevet nationale est éventuellement étendue à l'étranger dans un délai de moins d'un an après le dépôt de la demande de brevet initiale (extension dans la période de priorité), ou dans un délai compris entre un an et 18 mois après la demande initiale (extension hors priorité). La même invention va aboutir à plusieurs titres possédant chacun des numéros distincts. L'analyse de ces extensions permet de se faire une idée de la stratégie commerciale de l'entreprise.

3. Publication de la demande de brevet :

La publication est réalisée 18 mois après la demande de brevet. Là aussi des exceptions existent :

- La publication peut être anticipée à la demande du déposant ;
- La publication peut être tardive car la demande de brevet peut être bloquée par la Défense Nationale puis publiée 10 années ou plus après la demande ;
- Les Etats-Unis ne publient pas les demandes de brevets mais les brevets délivrés. Il peut ainsi être possible de retrouver une demande de brevet d'un industriel américain à travers son extension à l'extérieur des Etats-Unis

Comment faire pour retrouver les brevets

Aujourd'hui, l'information sur les brevets est disponible sur les sources suivantes : les publications papiers, les publications CD-ROM, les banques de données et depuis peu internet.

1. Les publications papier

La publication des brevets est systématique. Elle est réalisée selon un cadre très précis par les offices internationaux de brevets.

En France, toutes les demandes de brevets sont régulièrement publiées chaque semaine sur le BOPI (Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle). Par ce biais, il est possible de retrouver chaque semaine toutes les demandes de brevets d'origine française ou les demandes de brevets étrangers étendues en France. Ces publications sont réalisées en langue française.

Certains responsables brevets en France, il y a seulement quinze ans se contentaient de lire les publications de plusieurs Offices de brevets afin de rechercher les brevets pouvant intéresser leur société. Ceci n'est plus possible aujourd'hui à cause du volume publié. Nous pouvons noter que le Japon publie chaque semaine des milliers de pages.

L'analyse des publications dans un domaine précis nous permet de constater que les industriels français déposent quatre fois moins que leurs homologues étrangers.

2. Les publications CD-ROM

Les Offices de brevets ont durant cette décennie réalisé de grands progrès dans la publication de l'information en éditant des CD-ROM complémentaires aux publications papier. L'utilisation de ces supports est particulièrement avantageuse, mais difficile. Il est à noter que nous retrouvons sur le marché plus de 180 CD-ROM par an uniquement pour les brevets des

Etats-Unis. Il y a lieu de différencier une information publiée à un moment donné sur un CD-ROM et une information vivante, censée être régulièrement mise à jour en fonction de la vie du brevet. Ce type d'information mis à jour est répertorié dans les serveurs de données.

3. Les publications accessibles par les serveurs de données

Les brevets mondiaux sont disponibles sur les grands serveurs d'information suivants : Questel Orbit, Dialog (Knight Ridder/MAID), STN, le serveur EPISDOS-INPADOC...

L'évolution de la technique a permis d'ajouter les dessins et graphiques supports de la description des abrégés de brevets. Toutefois, beaucoup de banques de données n'ont pas encore ces schémas et graphiques. Quant à certaines informations, elles ne sont disponibles que sur un serveur particulier. Par exemple, la banque de données française FPAT n'est disponible que sur le serveur Questel Orbit...

Sur un serveur donné, il est possible d'interroger successivement plusieurs banques de données et d'exécuter des opérations de dédoublement (retirer les doublons) de l'information.

Il est souvent important de pouvoir recouper des informations en provenance de plusieurs serveurs. D'une manière générale une banque de donnée nationale permet de prendre connaissance de plus d'informations sur un brevet qu'une banque de donnée généraliste. La stratégie de recherche devra donc tenir compte de l'objectif poursuivi et du type d'information recherché. En fonction de la recherche effectuée, le coût de la requête pourra être multiplié par deux, trois ou plus... Une recherche d'information dans les banques de données brevets est plus souvent l'affaire de spécialistes qui font appel à un outil informatique spécialement adapté pour acquérir efficacement l'information qui lui est nécessaire.

Le « spécialiste » sera plus à l'aise dans sa recherche s'il maîtrise :

- le langage d'interrogation du serveur et ses particularités ;
- le contenu des banques de données à interroger ;
- les particularités sur les brevets ;
- des langues étrangères.

Ces différentes compétences relèvent d'un métier d'expérience où la méthodologie de recherche doit être adaptée à chaque cas particulier.